

et John O'Farrell, duement élu Membre de la dite Assemblée Législative, pour y représenter le Comté de Lotbinière, vous faisons savoir et déclarons à vous le dit Louis Victor Sicotte, que l'Honorable Pierre Joseph Olivier Chauveau, qui, par le rapport de l'Officier Rapporteur pour le Comté de Québec, vous a été annoncé comme étant dûment élu pour représenter le dit Comté de Québec dans l'Assemblée Législative de cette Province, a, depuis qu'il a été ainsi élu, accepté la charge de Surintendant de l'Education pour le Bas-Canada.

Et nous vous requérons, vous le dit Louis Victor Sicotte, en votre capacité susdite, d'émettre un Writ pour l'Election d'un nouveau Membre pour représenter le dit Comté de Québec, au lieu et place du dit Honorable Pierre Joseph Olivier Chauveau de la manière et en la forme prescrite par les Statuts faits et passés en pareil cas.

Témoins, nos seings et sceaux, en la Cité de Québec, dans la Province du Canada, ce dixième jour de juillet, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent cinquante-cinq.

N. Casault, M.P.P., (L.S.)

J. O'Farrell, M.P.P., (L.S.)

A l'Honorable Louis Victor Sicotte, Orateur de l'Assemblée Législative du Canada.

Nous, James Smith, Membre de l'Assemblée Législative pour le Comté de Victoria, et Joseph C. Morrison, Membre de la dite Assemblée pour la Ville de Niagara, vous informons par les présentes qu'il est survenu une vacance dans la dite Assemblée Législative, par l'acceptation, de la part de John Langton, Ecuyer, Membre de la dite Assemblée pour le Comté de Peterborough, de la charge d'Auditeur, de la Couronne; et nous vous en informons, afin que la dite vacance soit remplie.

Daté à Toronto, le vingt-deuxième jour de novembre, dans l'année de notre Seigneur mil huit cent cinquante-cinq, et témoins nos seings et sceaux.

James Smith, (L.S.)

Joseph C. Morrison, (L.S.)

M. l'Orateur a alors informé la Chambre que le Greffier de cette Chambre avait reçu du Greffier de la Couronne en Chancellerie les Certificats suivants :—
Province du Canada.

Le présent est pour certifier, qu'en vertu d'un Writ d'Election en date du douze Juillet dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur Général, et adressé au Régistrateur du Comté de Québec, Charles Nathaniel Montizambert, Ecuyer, Officier Rapporteur *ex officio*, pour le Comté de Québec, pour l'Election d'un Membre pour représenter le dit Comté de Québec dans l'Assemblée Législative de cette Province, dans ce présent Parlement, en remplacement de Pierre Joseph Olivier Chauveau, Ecuyer, qui, depuis son élection comme Représentant du dit Comté de Québec a accepté une charge lucrative sous la Couronne, savoir : la charge de Surintendant d'Education pour le Bas-Canada, ce pourquoi le siège du dit Pierre Joseph Olivier Chauveau, Ecuyer, comme Représentant du dit Comté de Québec, est devenu vacant,—François Evanturel, Ecuyer, a été rapporté comme étant dûment élu en conséquence, tel qu'il appert par le rapport du dit Writ d'Election en date du septième jour d'Août courant, lequel est maintenant déposé parmi les archives de mon bureau.

Bureau du Greffier de la Couronne en Chancellerie,

Québec, 21 Août 1855,

Félix Fortier,

Greffier de la Couronne en Chancellerie.

A William Burns Lindsay, Ecuyer,
Greffier de l'Assemblée Législative.